

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Date de convocation :
30 novembre 2022

Nombre de Membres :
En Exercice : 13
Présents : 12
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 1

Résultat du vote :
Voix « pour » : 12
Voix « contre » : 0
Absentions : 0

Date d'affichage :
30 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq décembre, à 18h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur SALAK, Président en exercice.

Étaient présents : Mr BAUGE, Mr KOCH, Mme MARGUERITAT, Mme PIGEAT, Mme VAN DE WALLE, Mme CAPPENDYCK, Mme GROS, Mr MECHINEAU, Mme MOREAU, Mr RAIMBAULT et Mme TURE

Avaient donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : Mr DEBROYE

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

2022/35 ACTES AU PRESIDENT AIDE SOCIALE FACULTATIVE

8.2 Aide Sociale

- Dans le cadre de la délégation de pouvoir et après avis de la commission permanente pour l'attribution des aides sociales facultatives, le CCAS a procédé aux règlements suivants :

Le mercredi 23 novembre 2022 : Aide au paiement de facture d'eau :

solde antérieur		TABLEAU RECAPITULATIF DU FONDS EAU 2022 CCAS DE MEHUN SUR YEVRE				
6 644,04						
10 000€ au 1er-01-2022		SOLDE AU 23-11-2022			5 936,24 €	
Date de commission	N° dossier	QF	Montant de la facture	Montant demandé	AVIS COMMISSION	MONTANT ACCEPTE
Le 23-11-22	DOSSIER N°1	QF 278 >aide possible>180€	2 867,11 €	1 000,00 €	Avis favorable	180,00 €
	DOSSIER N°2	QF 592 >aide possible>160€	408,17 €	408,17 €	Avis favorable	408,17 €
	DOSSIER N°3	QF 442 >aide possible>160€	119,63 €	59,00 €	Avis favorable	119,63 €
TOTAL COMMISSION						707,80 €

Le mercredi 23 novembre 2022 : Aide au paiement de factures :

DOSSIER	Motif de la demande	Montant facture	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide accordée	Avis de la commission
DOSSIER N°1	Fact engie QF 296→130€0	816€80	130€00	130€00	Avis favorable sou réserve d'une fréquentation régulière à l'épicerie

DOSSIER N°2	Fact engie QF 369→120€0	730€72	130€00	120€00	Avis favorable accord d'une aide pour une facture d'eau
DOSSIER N°3	Fact total energie QF 676→80€00	388€86	158€07	80€00	Avis favorable sous réserve de la mise en place d'un accompagnement budgétaire
DOSSIER N°4	Fact EDF QF 273→130€0	677€45	120€00	120€00	Avis favorable
DOSSIER N°5	Fact mutuelle QF -41 →130€0	499€05	92€34	92€34	Avis favorable

Le mercredi 23 novembre 2022 : Aide au chauffage :

	Ressources mensuelles du foyer	Plafond personne seule : 950€00 Plafond couple : 1440€00	Avis de la Commission Montant de l'aide : 105€00
DOSSIER N°1 - 1 Personne	852€00	Plafond 950€00 →	Personne DCD après inscription
DOSSIER N°2 - 1 Couple	1362€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°3 - 1 Couple	1146€66	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°4 - 1 Couple	1136€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°5 - 1 Personne	786€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°6 - 1 personne	890€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°7 - 1 Personne	867€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°8 - 1 Personne	960€00	Plafond 950€00 →	Rejet
DOSSIER N°9 - 1 Couple	1336€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°10- 1 Personne	996€00	Plafond 950€00 →	Rejet
DOSSIER N°11 1 Personne	900€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°12 - 1 Personne	309€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°13 - 1 Personne	929€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°14 - 1 personne	2286€00	Plafond 950€00 →	Rejet
DOSSIER N°15 - 1 Personne	380€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°16- 1 Personne	846€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°17- 1 Personne	897€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°18- 1 Couple	1382€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°19 - 1 Personne	893€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°20 - 1 Personne	932€00	Plafond 950€00 →	Personne DCD après inscription
DOSSIER N°21 - 1 Personne	670€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°22- 1 Personne	832€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°23 - 1 Couple	1326€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°24 - 1 Couple	1285€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°25 - 1 Couple	1420€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°26- 1 Personne	866€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°27- 1 Personne	670€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°28 - 1 Personne	647€00	Plafond 950€00 →	105€00
DOSSIER N°29 - 1 Personne	762€00	Plafond 950€00 →	105€00

DOSSIER N°30 - 1 Couple	1180€00	Plafond 1440€00 →	105€00
DOSSIER N°31- 1 Personne	922€00	Plafond 950€00 →	105€00

Demandes en 2022 : 31 demandes, 26 foyers bénéficiaires pour un montant total de 2 730€00.

Rappel 2021 : 19 demandes, 18 foyers bénéficiaires pour un montant total de 1 890€00.

Le mercredi 23 novembre 2022 : Renouvellement épicerie :

COORDONNEES	QF/nbre de personne	Montant du panier	Observation	Avis de la commission
DOSSIER N°1	QF 545 /3 2 adultes de 29 et 56 ans et un enfant de 3 ans	120€00.	1 ^{er} accès 1er/07 Au 30/09/2022 Personne en CDD	Avis favorable Pour 3 mois
DOSSIER N°2	QF 419 /1 1 adulte de 45 ans	80€00.	1 ^{er} accès 05/05 au 05/08/2022 Difficultés pour venir régulièrement à l'épicerie en raison de problème de santé important Participation à tous les ateliers de l'épicerie	Avis favorable Pour 3 mois

A l'unanimité les membres du Conseil d'Administration prennent acte des aides sociales facultatives accordées par la commission.

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Jean-Louis SALAK



Nicolas KOCH

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Publié sur le site internet de la commune le : 16/12/2022

Acte télétransmis au représentant de l'Etat le :

Numéro de certificat 018-261800577

